

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNEE 2022



Engagé dans une politique de développement durable, le CHMB met quotidiennement à l'honneur les 3 piliers du développement durable à savoir l'économie, l'écologie et le social.

Conscient du rôle des établissements de santé dans la décarbonation et dans la transition énergétique, le CHMB aspire à mettre en place une stratégie de développement durable à l'échelle de l'hôpital pour contribuer ainsi à la santé environnementale de tous. Pour cela, il a inscrit comme enjeu stratégique à son projet d'établissement la thématique du développement durable.

L'établissement dispose désormais d'un panel d'outils lui permettant de s'inscrire durablement dans la démarche de développement durable :

- ✓ *Une charte a été présentée aux instances puis signée fin 2021 par la Direction de l'établissement*
- ✓ *Un référent Développement Durable a été nommé fin 2021 et une fiche de mission définit son rôle*
- ✓ *Un groupe Développement Durable a été créé en 2018 et est constitué de représentants des différents métiers et différents sites du CHMB. Il se réunit 3 fois par an.*

La mise en place de sous-groupes par thématique en 2022 aura permis de structurer un plan d'actions pluriannuel.

- ↗ **Axe de Travail 1 : Mobilité Verte**
- ↗ **Axe de Travail 2 : Energie**
- ↗ **Axe de Travail 3 : Gestion durable des espaces verts-biodiversité**
- ↗ **Axe de Travail 4 : Gestion des déchets**
- ↗ **Axe de Travail 5 : Alimentation durable**
- ↗ **Axe de Travail 6 : Numérique responsable**
- ↗ **Axe de Travail 7 : Achats responsables**

AXE DE TRAVAIL 1 : MOBILITE VERTE

ACTIONS MENEES

En août 2020, le CHMB a fait le choix d'entamer sa démarche de mobilité verte en faisant l'acquisition d'un **premier véhicule électrique** en remplacement d'une voiture thermique pour le service administratif du site d'Antrain. Ce véhicule est privilégié pour tous les transports inter-sites.

ACTIONS REALISEES EN 2022

Un diagnostic pour l'installation de **bornes de recharges pour les véhicules électriques** a été réalisé en mai 2022 sur les 4 sites du CHMB. Au vu du coût financier et des travaux que cela engendrerait, il a été décidé de prendre en location dans un premier temps des bornes pour le site de Maen Roch. Cela permettra notamment au service du SSIAD de pouvoir recharger leurs futurs véhicules électriques plus rapidement.

Le marché sera lancé en décembre 2022 et prévoit l'installation de 2 bornes doubles de recharge accélérée sur janvier 2023.

Des **supports vélos** ont été livrés en septembre 2022 et viennent compléter ceux déjà installés :

- ✓ 3 supports de 2 pour Maen Roch
- ✓ 3 supports de 2 pour Tremblay
- ✓ 6 supports de 2 pour Antrain
- ✓ 2 supports de 2 pour St Georges

ACTIONS PREVUES EN 2023/2024/2025

En février 2023, le CHMB devrait être livré de **8 véhicules électriques** (7 renouvellements de véhicules thermiques et 1 acquisition) :

- ✓ 4 pour le SSIAD de Maen Roch
- ✓ 1 pour l'administration de Maen Roch
- ✓ 1 pour l'administration de Saint Georges
- ✓ 1 pour l'administration d'Antrain
- ✓ 1 pour le service informatique

Des **bornes de recharge « classiques »** vont être installées sur Saint Georges et aux services techniques d'Antrain.

Le CHMB souhaite **favoriser les déplacements à vélo** de ses agents en proposant des abris à vélo sur chaque site. Pour cela, 4 abris-vélos ont été inscrits au Plan d'Investissement 2023.

Une **enquête sur la mobilité** des agents va être lancée début 2023 afin de mieux connaître les habitudes, souhaits, contraintes des professionnels pour leurs déplacements domicile-travail.

Une communication sur les horaires des **transports en commun** (ligne de bus) devra être réalisée auprès des agents ainsi que les aides financières qui peuvent être obtenues afin de répondre à un des freins de l'attractivité de notre établissement. Une étude devra également être initiée sur les plateformes de **co-voiturage**.

Afin de bien connaître et comprendre les contraintes de nos agents et pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, le Plan de Déplacement Entreprise (PDE) devra être réalisé au plus vite.

AXE DE TRAVAIL 2 : ENERGIE

ACTIONS MENEES

Des **bilans énergétiques** ont été réalisés en 2020 sur les sites d'Antrain (La Loysance) et de Tremblay. Des préconisations de **changement de mode de chauffage** sont évoquées pour les 2 sites.

Sur le site de Maen Roch, le choix d'une **chaudière biomasse** avait été fait lors de la construction du nouvel EHPAD.

Le passage en LED, la pose de détecteurs de présence, l'installation des limiteurs de débit sur les douches et robinets, l'isolation des combles, le calorifugeage... sont des actions menées au fur et à mesure sur nos établissements et qui se poursuivront sur les années à venir.

ACTIONS REALISEES EN 2022

Un **bilan énergétique** a été réalisé en mars 2022 sur le site de St Georges avec notamment comme préconisation d'installer une GTB (Gestion technique des bâtiments) pour permettre un meilleur suivi des consommations d'énergie et de changer d'énergie sur la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage (actuellement fioul).

Un appel d'offres a été lancé pour la **remise en état de fonctionnement des panneaux thermiques** du site de Maen Roch. Malheureusement, aucune offre n'a été reçue. Une relance sera faite directement auprès des fournisseurs sur 2023 pour une intervention sur devis.

Dans le cadre de l'appel à candidature 2022, le CHMB a été sélectionné par le département d'Ille et Vilaine et l'ARS pour être subventionné à hauteur de 80% pour la réalisation d'un **audit énergétique** sur les 4 sites. Cet audit permettra d'avoir un état des lieux énergétiques sur le patrimoine bâti et avoir une ligne conductrice des actions à mener pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Le premier audit se fera sur le site de Tremblay le 8 décembre 2022.

Comme le prévoit le décret tertiaire (décret du 23 Juillet 2019), la saisie des consommations énergétiques des années 2020 et 2021 et le choix de l'année de référence a été faite sur la **plateforme OPERAT** pour le 30 septembre 2022 avec l'appui du **conseiller énergétique** de l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères.

D'ici 2030, le CHMB devra diminuer ses consommations énergétiques de 40% à partir des consommations de l'année de référence.

ACTIONS PREVUES EN 2023/2024/2025

Les 3 autres **audits énergétiques** sont prévus aux dates suivantes :

- ✓ Site d'Antrain : 12 janvier 2023
- ✓ Site de St Georges : 3 février 2023
- ✓ Site de Maen Roch : 9 février 2023. L'établissement étant construit sous la réglementation RT2012, l'audit concernera plus précisément l'optimisation énergétique des systèmes (chauffage, ventilation, climatisation)

Suite au plan d'actions qui découlera des audits énergétiques, le CHMB devra prioriser et prévoir le **changement d'énergie de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire** notamment avec la construction du pôle sanitaire :

- ✓ Site d'Antrain (actuellement fioul)
- ✓ Site de Tremblay (actuellement gaz propane)
- ✓ Site de St Georges (actuellement fioul)

Des **études d'opportunité sur le bois et le solaire thermique** pourraient être réalisées en janvier ou février 2023 sur ces 3 sites.

Le **bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** sera réalisé en 2023 (scopes 1, 2 et 3) et permettra d'évaluer l'impact carbone du CHMB et d'identifier les postes d'émissions où la contrainte carbone est la plus forte. Le CHMB pourra ainsi structurer sa politique environnementale et identifier des actions permettant de réduire sa facture énergétique et son impact global.

AXE DE TRAVAIL 3 : GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS - BIODIVERSITE

ACTIONS MENEES

Une **charte d'écopâturage** a été rédigée en 2019. Par cette dernière, le CHMB s'engage dans un arrêt total d'usage de produits phytosanitaires. Il a ainsi tout naturellement développé l'écopâturage sur 3 de ses sites : Antrain (7 000 m²), Maen Roch (6 500 m²) et Tremblay (20 000 m²).

En 2017, le premier prix de la Bourse nationale développement durable CAHPP a été remporté pour le site d'Antrain pour son projet d'écopâturage.

En 2014, un **jardin des sens** a été réalisé au niveau de la Loysance et a permis de créer un espace extérieur sécurisé pour les résidents où plusieurs espaces sont proposés tel qu'un espace potager, un espace floral, un espace stimulation par des jeux (xylophone géant, panier en bois). Deux chèvres y sont installées.

Le parc animalier de Tremblay a été créé en 2004 sur un total de 2 Ha où se côtoient de nombreux animaux. Il est entretenu par les résidents du Foyer de Vie et leur éducateur. Il a remporté le troisième prix national Hélioscope-GMF qui récompense les établissements hospitaliers pour leur initiative au bénéfice des malades. Il est ouvert au public et est une belle image pour l'établissement.

ACTIONS REALISEES EN 2022

La **charte d'écopâturage** a été actualisée et communiquée sur notre site internet et sur notre outil interne Steeple.

L'établissement a participé aux **trophées « Les Jardins d'Hippocrate »** édition 2022 à l'initiative de l'association biodiversanté. Un dossier avait été déposé dans la catégorie Grand Trophée pour le jardin des sens de la Loysance- Antrain.

Un dossier a été déposé pour obtenir **le label Tourisme Handicap** pour le parc animalier du Foyer de Vie dénommé « Little Parc ». La signalétique a été refaite et des panneaux d'information ont été installés sur chaque parcelle d'animaux.

Des **nouvelles zones d'écopâturage** sur Tremblay sont créées pour diminuer le temps d'intervention de l'équipe jardin, des nouvelles clôtures et cabanes sont installées.

Des modifications de zones en créant **des parcelles plus petites** sur le site d'Antrain permettent de séparer certains animaux et éviter la reproduction entre races différentes.

Cinq nouveaux **récupérateurs d'eau de pluie** ont été installés (4 sur Antrain et 1 sur Maen Roch). De plus, il a été organisé la récupération de **l'eau non consommée** des pichets des résidents sur le service de la Loysance ce qui représente 120 litres par jour.

Cette eau récupérée permet d'arroser les plantations et de nettoyer au karcher les allées et terrasses.

Onze arbres ont été réceptionnés en Novembre 2022 et vont être plantés pour augmenter les zones d'ombre : 6 sur Antrain, 1 sur le parc animalier à Tremblay et 4 sur Maen Roch.

ACTIONS PREVUES EN 2023/2024/2025

La mise en place de **l'écopâturage sur le site de St Georges** (600 m²) est prévue sur 2023. Des animaux du parc animalier de Tremblay vont être prêtés.

Il est souhaitable de poursuivre l'achat annuel d'arbres pour augmenter les zones d'ombres et rafraîchir nos bâtiments pendant les périodes estivales.

Une étude sur la mise en place de **murs végétaux** et de **toitures végétales** est envisagée sur 2023 afin de garder les pièces fraîches l'été et de conserver la chaleur l'hiver.

L'acquisition d'abreuvoirs automatiques est prévu pour faciliter le travail de l'équipe jardin sur les sites d'Antrain et de Maen Roch.

Un souhait de développer un partenariat avec un apiculteur est prévu sur 2023 pour **l'installation de ruches** sur nos différents sites.

AXE DE TRAVAIL 4 : GESTION DES DECHETS

ACTIONS MENEES

Le tri des **bouchons de bouteilles d'eau en plastique** est organisé depuis plusieurs années. Les résidents du Foyer de vie ont fabriqué des collecteurs en osier qui ont été déposés dans les différents services du CHMB. Une collecte est organisée régulièrement et les bouchons sont transmis pour recyclage. Environ 235 kg de bouchons sont collectés par an.

Le **pain** est récupéré dans les services et donné aux animaux du CHMB.

Les **toners et cartouches d'encre** sont collectés et recyclés depuis plusieurs années. En 2021, plus de 226 cartouches soit 100 kg ont été recyclés.

Un contrat a été mis en place pour la **récupération et la collecte des piles et batteries usagées** en 2021 pour les 4 sites.

La collecte des **masques chirurgicaux** pour les sites d'Antrain et de Maen Roch passe par un partenariat avec la commune de Maen Roch depuis 2021.

La mise en place des **filières de tri** a été réalisée sur les 4 sites pour :

- ✓ Filière des déchets d'activité économique (ex filière ordures ménagères)
- ✓ Filière des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI)
- ✓ Filière de récupération des Médicaments Non Utilisés (MNU)
- ✓ Filière des déchets de carton
- ✓ Filière des déchets de bouteilles plastiques / cartonnettes
- ✓ Filière du papier et journaux
- ✓ Filière du film plastique
- ✓ Filière du verre
- ✓ Filière linge
- ✓ Filière de récupération des cendres de la chaudière bois
- ✓ Filière des déchets verts
- ✓ Filière de recyclage de la ferraille
- ✓ Filière du mobilier avec mise à disposition d'une benne via un éco-organisme en fonction du besoin
- ✓ Filière de récupération des huiles de friture

En février 2021, conformément à la réglementation, le CHMB a mis en place un contrat avec un prestataire qui récupère nos **biodéchets** pour méthanisation. Plus de 100 tonnes ont été collectées en 2021.

Le **gaspillage alimentaire** et donc le volume des déchets alimentaires a diminué avec la mise en place du **logiciel de commande de repas informatisé SRD** depuis 2019. Cela a permis d'ajuster au plus près le nombre de repas servi au nombre de repas consommé. L'interface entre le logiciel SRD et le logiciel de gestion administrative des patients permet de ne commander un repas que lorsque le patient/résident est présent.

De plus, la prise en compte des aversions à l'arrivée du résident/patient permet de proposer des plats de substitution. Il est possible également de personnaliser la commande du patient/résident en diminuant la ration (possibilité de commander ½ part)

ACTIONS REALISEES EN 2022

La collecte et le **recyclage des lampes et néons** passe depuis 2022 par contrat avec un éco-organisme.

Un contrat a été mis en place pour la **récupération des déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (DEEE)** en décembre 2022 ce qui va permettre de recycler 750 kg de matériels informatiques et téléphonie en 2022.

En 2022, le CHMB compte **22 filières de tri** des déchets.

Un **audit sur le tri des déchets** (contenu des poubelles, des collecteurs d'aiguille) sur les 4 sites a été réalisé par l'infirmière hygiéniste et la responsable qualité. Une restitution des résultats est prévue début 2023.

ACTIONS PREVUES EN 2023/2024/2025

Un **travail sur le tri des DASRI** sera réalisé en janvier 2023. Le but est de revoir et d'informer les agents sur le déchet DASRI et de diminuer le poids des DASRI qui est très coûteux.

Suite aux devis reçus sur la **collecte des mégots**, une réunion avec les cadres doit être organisée sur 2023 et en priorité sur Tremblay pour étudier la perspective de mettre en place cette nouvelle filière.

Un déploiement de la collecte des **masques chirurgicaux** sur les sites de St Georges et de Tremblay est à mettre en place auprès de la mairie de Maen Roch pour 2023.

L'installation de **fontaines à double entrée** (eau plate + eau gazeuse) devrait permettre de réduire notre consommation en eau en bouteille sur 2023.

AXE DE TRAVAIL 5 : ALIMENTATION DURABLE

ACTIONS MENEES

Suite au constat que le **gaspillage alimentaire** provenait de deux principales raisons :

- De nombreux repas étaient préparés en trop chaque jour par rapport aux nombres de convives,
- Les aversions, les régimes alimentaires et habitudes de vie des convives n'étaient pas toujours respectés

Il a été décidé d'acquérir un **logiciel de commandes de repas** en 2018 qui permet de personnaliser la commande repas du résident/patient. A l'entrée d'un résident/patient, un recueil d'aversion est réalisé afin de pouvoir proposer un plat de substitution en cas d'aversion sur le plat du jour. Le régime alimentaire, la texture (normale, hachée, mixée), le type de portions en fonction de l'appétit (demi-portion, double portion) sont paramétrables.

L'interface avec le logiciel de Gestion Administrative des Patients permet de ne produire des repas qu'aux résidents/patients présents. En cas d'hospitalisation, de sorties extérieures ou de décès, le résident apparaîtra absent sur le logiciel.

Une baisse importante du gaspillage en production a pu être constatée depuis la mise en place en 2019.

ACTIONS REALISEES EN 2022

Un groupe composé de la Directrice des Achats, de la Chargée du Développement Durable, du Responsable Logistique et des 2 Responsables Cuisine a participé à une **formation sur la réduction du gaspillage alimentaire**. Des audits seront à mettre en place sur 2023.

Dans le cadre de la loi Egalim (loi du 30 Octobre 2018), des **produits durables et bio** ont été introduits dans le catalogue des achats alimentaires. Un suivi a été commencé afin de pouvoir annuellement transmettre les données et les remplir sur la plateforme Ma Cantine.

Dans le cadre du **projet alimentaire territorial « L'eau à la bouche »**, les responsables de cuisine ont participé aux ateliers qui réunissaient les producteurs et les cuisiniers. Un catalogue a été réalisé sur les produits agricoles du territoire disponibles pour la restauration collective.

ACTIONS PREVUES EN 2023/2024/2025

Une piste de travail sera réalisée avec le sous-groupe de cette thématique sur la **simplification des menus** vers moins de composantes et revoir certains **grammages** en préservant la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire.

Un **audit sur le gaspillage alimentaire** devra être réalisé sur 2023.

Un **appel d'offres** va être lancé début 2023 par le CHU avec un allotissement par territoire pour pouvoir s'approvisionner en **produits locaux** sur certaines références.

AXE DE TRAVAIL 6 : NUMERIQUE RESPONSABLE

ACTIONS MENEES

Depuis plusieurs années, la **dématérialisation des procédures** a permis de réduire la consommation de papiers dans les services notamment aux services économiques où toutes les factures, marchés publics, contrats, commandes sont transmis à la Trésorerie, aux fournisseurs de manière dématérialisée. De même, la grande majorité des factures est transmise sous CHORUS.

L'ensemble des imprimantes de bureau a été remplacée par **des imprimantes multifonctions** (fax, scanner, copie et impression) souvent partagées entre plusieurs services. Ces dernières sont paramétrées par défaut en noir et blanc et en recto-verso.

ACTIONS REALISEES EN 2022

Une sensibilisation a été faite par note de service sur la **pollution numérique** en novembre 2022.

L'acquisition de **l'outil de communication Steeple** mis en place en octobre 2022 sur Antrain doit permettre de diminuer voire d'éviter l'impression des notes de services, notes d'information...

ACTIONS PREVUES EN 2023/2024/2025

La **réalisation d'un intranet** est prévue pour permettre entre autre de mettre à disposition les différentes procédures, protocoles, documents de travail et de les rendre plus facilement accessibles à l'ensemble des agents pour les aider dans leurs tâches quotidiennes. Cela permettra de **libérer de l'espace de stockage sur le serveur**.

De plus, un travail de **réduction du volume des données stockées** sous le groupe et les boîtes mail devra être entrepris en sensibilisant régulièrement les utilisateurs.

La sensibilisation passera également par la rédaction d'une **charte de bonnes pratiques** du numérique et la réalisation d'**affiches Eco-gestes**.

Des **formations ANFH** sont proposées sur cette thématique et sur la cybervigilance. Dans un premier temps, les formations en e-learning gratuites seront testées par le groupe Développement Durable puis ensuite devront être proposées à l'ensemble des agents.

L'allongement de la durée de vie des équipements devra être privilégié par rapport au remplacement systématique en mettant à jour régulièrement et en protégeant les équipements.

AXE DE TRAVAIL 7 : ACHATS RESPONSABLES

ACTIONS MENEES

Un critère de développement durable est depuis plusieurs années inclus dans les procédures de marché public.

Depuis 2010, le site de Tremblay utilise des **microfibres** pour le lavage au sol et le nettoyage des surfaces. Cela permet d'utiliser moins d'eau pour le nettoyage. De plus, la mise en place des centrales de dilution permet également d'ajuster la bonne dilution de produits par eau utilisée. Les deux **autolaveuses** fonctionnent à l'eau sans ajout de produit détergent.

ACTIONS REALISEES EN 2022

Le **séminaire annuel** organisé par le GHT pour la fonction achats avait pour thématique les **achats responsables**. Les établissements partis ont ainsi pu travailler collégalement sur les grandes lignes directives des achats responsables.

Les centrales de dilution ont été installées sur les sites d'Antrain et de Maen Roch. Les microfibres ont été mises en place sur le site de St Georges et un service du sanitaire.

La majorité des procédures auxquelles le CHMB adhère est lancée par des opérateurs nationaux (UNIHA, UGAP, RESAH). Aussi, les appels d'offres intègrent des aspects environnementaux liés au cycle de vie des produits et des services. Les attentes exprimées dans les cahiers des charges s'assurent du respect des obligations réglementaires.

ACTIONS PREVUES EN 2023/2024/2025

Le **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) du GHT Haute Bretagne est en cours d'élaboration et sera soumis pour validation au 1^{er} semestre 2023

La formation des acheteurs sur les achats responsables, l'économie circulaire ainsi que sur l'analyse des offres en coût complet devra être prévue.

Le déploiement de la mise en place de **lavettes microfibres** doit se faire sur 2023 afin que tous les services des **4 sites** fonctionnent avec des microfibres.

NOS INDICATEURS

Numérique - papier	Unité	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022
Nb feuilles A4/A3 utilisées	ramette	1070	1850	1545
Nombre de copieurs		45	45	46

Social - trajets domicile/travail	Unité	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022
Nb jours effectués en télétravail		NC	1 052	619
Km évités		NC	31 963	21 490
Nb de salariés formés éco-conduite			0	
Nb de places abritées vélos				
	Antrain			
	STB			
	STG			
	Tremblay			
Nb d'agents bénéficiant du forfait mobilité durable			0	

Déchets	Unité	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022
Tonnage général déchets	tonne	NC	430,21	477.17
Tonnage DAOM	tonne	NC	288,04	296.90
Tonnage DASRI	tonne	NC	10,26	7.49
Tonnage Papier	tonne	NC		14.69
Tonnage Carton	tonne	NC	20,23	32.71
Tonnage bio-déchets	tonne	NC	99,07	107.17
Nombre total de filière	nombre	17	19	22

Transport – Déplacements Internes CHMB	Unité	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022
Km parcourus	km	354 848	415 638	483 775
Km parcourus logistiques	km	25 502	40 291	45 161
Nombre de véhicules y compris véhicules de la logistique	unité	43	45	47
Nombre de véhicules électriques	unité	1	1	1

Energie	Unité	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022
Consommation d'eau, ratio m ³ /lit-place/jour	m ³ /jour	0,152	0,163	0,164
Consommation électricité, ratio kwh/m ²	kwh/m ²	51,849	52,919	53,611
Gaz Propane Cuisine (Antrain), ratio litre/m ²	l/m ²	0,600	0,502	1,381
Gaz Fioul (Tremblay) en litre	l/m ²	0,483	0,879	0,351
Gaz Fioul Chauffage (Antrain + STG) en litre	l/m ²	10,035	11,702	15,041
Gaz Chauffage en m ³ (STB)	m ³ /m ²	23,079	50,758	65
Gaz Propane Chauffage (Tremblay) en litre	l/m ²	17,321	17,489	16
Bois Chaudière biomasse St Brice en tonne	t/m ²	0,025	0,022	0,012

Achats	Unité	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022
Nombre de bouteilles d'eau utilisées	unité	75 621	75 340	52 250
Serviettes en papier	unité	67 808	69 500	52 902
Gobelets à usage unique	unité	28 050	19 605	87 845
Essuie-main papier	unité	4 733 088	4 700 284	4 637 428
Articles en plastique à usage unique (barquettes)	unité	234 150	97 650	81 125
Articles en aluminium à usage unique (barquettes, godet)	unité	74 950	46 100	61 900
Montant achats Loi Egalim	€ HT	0	0	104 006
% de produits Egalim	%			8

DEFINITIONS :

- ✚ **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
- ✚ **Audit énergétique** : il se traduit par un programme d'actions destiné à améliorer la performance énergétique du bâti. Il permet de constituer une base de données qui alimentera une connaissance précise du patrimoine, de ses possibilités d'évolution notamment sur des recours aux énergies renouvelables, des coûts des investissements nécessaires et des économies escomptées.
- ✚ **Bilan énergétique** : il s'agit d'un bilan des consommations d'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, électricité) et d'eau avec le positionnement de l'établissement vis-à-vis de la moyenne départementale des autres établissements. Il est réalisé à partir des factures de consommation sur les 3 dernières années. Des préconisations d'améliorations énergétiques y sont proposées.
- ✚ **Bilan d'émission de gaz à effet de serre** : évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation. Les postes d'émissions où la contrainte carbone est la plus forte vont être identifiés et c'est sur ces postes que vont devoir porter les stratégies bas carbone pour réduire ses émissions.
- ✚ **Chorus Pro** : solution mutualisée de facturation mise en place pour tous les fournisseurs (privés ou publics) de la sphère publique (Etat, Collectivités territoriales, Etablissement de santé...) afin de répondre aux obligations légales en matière de facturation électronique.
- ✚ **GTB (Gestion technique des bâtiments)** : l'installation d'une GTB permet la régulation du chauffage, l'électricité, la climatisation ou la ventilation. Elle peut contrôler à distance l'activité d'un site et supervise l'ensemble des installations.
- ✚ **Logiciel SRD restauration** : solution sur mesure de la société DEDALUS pour la gestion de la restauration hospitalière. Elle permet une gestion optimisée de la consultation diététique et nutritionnelle du patient ainsi que la production et la distribution de repas. La commande repas est personnalisée et automatisée.
- ✚ **Plateforme « Ma Cantine »** : outil pour accompagner les acteurs de la restauration collective à proposer une alimentation de qualité, saine et durable.
- ✚ **Plateforme « Opérat »** : l'Observatoire de la Performance Energétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire est la plateforme numérique de l'Ademe qui recueille et suit les consommations d'énergie du secteur tertiaire. C'est un outil d'accompagnement des acteurs du tertiaire dans la transition énergétique. Depuis septembre 2022, les établissements ont obligation de déclarer annuellement leurs consommations des années 2021 et 2022 ainsi que de leur année de référence.
- ✚ **SPASER** : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables. Il détermine les objectifs de politique d'achats sur les éléments à caractère social (intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés ou défavorisés) et les éléments écologiques.
- ✚ **Steeple** : Solution de communication interne digitale et collaborative qui permet de transmettre de l'information sur différents supports : smartphone, ordinateur, tablette et écran tactile.